

**SOCIETE PUBLIQUE
LOCALE D'EFFICACITE
ENERGETIQUE**

Société publique locale au capital de 5 297 000 €

Siège social : 1, esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon

RCS Lyon 791 623 069

ASSEMBLEE SPECIALE

DU 15 janvier 2015

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quinze et le 15 janvier à 9 heures 30, les actionnaires de la SPL d'Efficacité Energétique membres de l'assemblée spéciale se sont réunis au siège social sur convocation de sa Présidente.

Les actionnaires suivants étaient présents :

- Madame MAISTRE, Ville de BOURG-EN-BRESSE ;
- Monsieur FREYCINON, SIEL ;
- Monsieur VUILLARD, Ville de MONTMELIAN ;
- Madame LANGLOIS, Ville de GRIGNY
- Monsieur CANADAS, Ville de SAINT-PRIEST.
- Monsieur BOCQUET, Ville de MEYZIEU.
- Monsieur FLAMMARION, Ville de SAINT FONTS (à partir de la fin du point 3).

L'actionnaire suivant avait donné pouvoir :

- Madame ROTH, Ville de CRAN GEVRIER, à Madame MAISTRE

Etaient excusés :

- Madame ROTH, Ville de CRAN GEVRIER.
- Monsieur CHASSOT, Ville de CHAMBERY.

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Philippe TRUCHY, directeur général de la société
- Monsieur Frédéric PIEUS, directeur financier de la société
- Monsieur François PEAU, juriste SCET

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la Présidente de l'assemblée spéciale Madame MAISTRE déclare la séance ouverte et invite les membres à procéder à l'examen de l'ordre du jour du conseil d'administration qui doit se tenir à la suite de l'assemblée afin de lui donner les consignes de vote qu'ils souhaitent lui voir appliquer.

Elle rappelle que l'ordre du jour de ce conseil est le suivant :

Point n° 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Augmentation du capital de la société.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Budget 2015.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Questions diverses.

Point n° 5 de l'ordre du jour : pouvoirs en vue des formalités.

§§§§§

Point n° 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Aucune remarque n'est formulée.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée donnent mandat à Madame MAISTRE de voter en faveur de l'adoption du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Augmentation du capital de la société.

Madame MAISTRE invite Monsieur TRUCHY à présenter le projet.

Monsieur TRUCHY indique que cette augmentation va concerner trois collectivités. La Ville d'Annecy va entrer au capital en souscrivant 50 000 euros : c'est la norme qui a été définie lors de la création de la société pour une collectivité comptant un peu plus de 50 000 habitants. La Ville de Bourg-en-Bresse souscrira 521 390 €, soit 10 % de l'investissement, et la Région 1 487 270 €, soit 10 % également de l'investissement

pour 5 lycées. Chaque collectivité recevra un courrier l'invitant à renoncer à son droit préférentiel de souscription, Bourg-en-Bresse étant sur le point de délibérer.

Du fait de cette augmentation, la part de la Région descendra à 88,19 %, et celle de Bourg-en-Bresse atteindra 7,66 %. Pour les autres actionnaires, l'impact sera non significatif.

De ce fait, Bourg-en-Bresse aura droit à un poste d'administrateur en direct, c'est ce qui sera proposé au conseil d'administration en mars.

Madame MAISTRE indique que cela l'amènera à quitter la présidence de l'assemblée spéciale ; elle invite donc les membres à commencer à réfléchir à sa succession. La Ville de Grigny, chez qui les études avancent bien pourrait-elle être candidate ? Madame LANGLOIS estime que ce ne serait pas forcément opportun, si la Ville de Grigny devait devenir administrateur lors du lancement du chantier, courant 2016.

Monsieur TRUCHY souligne que le cas de Bourg-en-Bresse est particulier, dans la mesure où cette Ville a confié un montant important d'investissements à la SPL ; il n'est donc pas certain qu'une autre commune pourrait apporter suffisamment de fonds pour devenir administrateur directement. Il serait bon cependant que la présidence de l'assemblée spéciale soit assurée par une collectivité confiant des opérations à la société, très impliquée dans son développement.

En tout état de cause, cette démarche, conforme aux statuts et au pacte d'actionnaires, est validée par l'ensemble des participants. Madame MAISTRE invite donc les membres de l'assemblée spéciale à se concerter pour réfléchir à la désignation de leur nouveau représentant.

Monsieur TRUCHY confirme que l'entrée au capital d'Annecy est une bonne nouvelle. La SPL va commencer à travailler avec eux rapidement car ils sont demandeurs. Il y a deux projets portant sur deux écoles. L'une sera exclusivement de la rénovation énergétique, l'autre nécessitera une réflexion plus large sur son programme : école maternelle mal adaptée, en étage, et restauration. La Ville est en train de désigner un programmiste, et les études seront plus longues. Mais c'est un sujet très intéressant.

Monsieur CANADAS explique que la Ville de Saint-Priest rencontre le même type de difficultés, et qu'elle lance un marché de programmiste pour requalifier une école.

Monsieur TRUCHY indique que la compétence de programmiste est effectivement très liée aux interventions de la société, et qu'il s'est même posé la question du recrutement d'un tel profil. Il n'a pas donné suite, mais il est clair que c'est un sujet pour les écoles, d'autant qu'il y a beaucoup de demandes d'interventions sur ces équipements.

Plus personne ne demandant la parole, Madame MAISTRE demande à l'assemblée de lui donner sa consigne de vote.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée donnent mandat à Madame MAISTRE de voter en faveur des délibérations du conseil d'administration concernant l'augmentation de capital de la société.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Budget 2015.

Madame MAISTRE demande à Monsieur TRUCHY de poursuivre l'exposé.

Monsieur TRUCHY rappelle que le plan d'affaires de la société était ambitieux, mais avait intégré, en octobre 2013, un retard dans le lancement des projets qui découlerait des élections. Ce document a été recalé en octobre 2014 compte tenu des résultats des élections ainsi que de la dégradation de la situation économique.

Si l'on décline par collectivité, le lancement des phases opérationnelles avec la comparaison par rapport au premier planning d'octobre 2013 :

- Bourg-en-Bresse : on a un léger décalage par rapport aux prévisions de 2013, mais les 3 opérations de rénovation de groupes scolaires sont désormais passées en phase de conception construction ;
- Chambéry : des études complémentaires ont été engagées pour 4 bâtiments et l'évaluation préalable de ces projets est en cours. Le décalage pour le lancement de la phase opérationnelle est important ;
- Cran-Gevrier : ce projet est en phase contractualisation, à peu près dans les temps ; les groupements travaillent sur la remise d'une offre initiale, l'objectif étant la signature du BEA en septembre 2015;
- Grigny : l'évaluation préalable est en cours pour une école; des études complémentaires ont été engagées pour une autre école et un pôle petite enfance qui constituent deux projets intéressants. Le décalage pour le lancement de la phase opérationnelle est cependant important par rapport aux prévisions de 2013.
- Meyzieu : le diagnostic est rendu et doit faire l'objet d'un échange avec les services et les élus. A priori, rien ne sera lancé en 2015.
- Montmélian : l'opération avance bien, la phase contractualisation et la procédure de consultation ont été lancées en octobre et nous attendons les offres initiales.
- Région : 5 lycées ont été lancés dans les temps ; les BEA ont été signés comme prévu en décembre 2014. La phase conception réalisation s'est enchaînée rapidement, dans le but de réaliser les premiers travaux à l'été 2015.
- Romans : selon une information recueillie hier par Monsieur TRUCHY, le projet sur le gymnase serait abandonné, la Ville souhaitant intervenir d'abord sur une école ; elle sollicite la SPL pour lancer un diagnostic. C'est une bonne nouvelle car c'est un dossier qui se réactive, mais qui conduira forcément à un retard pour le lancement d'une opération en tiers investissement par rapport aux prévisions initiales;
- Saint Priest : les scénarios 4 et 5 ont été envoyés avant Noël, incluant le portique situé devant la mairie. La SPL est en attente d'une réponse suite au diagnostic, avant la mise à jour de l'évaluation préalable ; l'opération est

active car le besoin de rénovation est important et la Ville fait preuve d'une volonté forte.

- Saint Fons : pas d'évolution depuis début 2014, les études réalisées étant en attente de décision pour le palais des sports, qui constitue une opération avec un gain potentiel élevé sur le plan énergétique.

Globalement, le nombre d'opérations confiées à la SPL est moindre que ce qui était prévu. Certaines communes ayant annoncé leurs difficultés à investir sur leurs bâtiments publics, il est donc important de faire entrer de nouveaux actionnaires. De son côté, la Région pourrait lancer de nouveaux projets sur des lycées.

Il faut examiner le ralentissement que l'on constate.

La SPL a été dimensionnée à 5 personnes ; elle doit donc conduire un nombre d'opérations suffisant pour assurer son assise et sa pérennité. Or l'équipe pourrait aujourd'hui lancer davantage de phases opérationnelles et les consultations de groupements qui sont nécessaires, si elle avait plus de demandes. La Société aura des études à faire en 2015, mais la SPL a surtout besoin de développer des dossiers de tiers investissement.

Sur le plan du constat sur le lancement des projets, il faut souligner la baisse des projets d'investissements par rapport aux prévisions de 2013, qui donnaient une perspective de BEA signés fin 2015 à hauteur de 44 millions d'euros ; la réalité sera plus proche de 35 millions.

Monsieur TRUCHY souligne un deuxième point : celui de l'aide financière du FEEE et l'octroi du prêt CDC qui sont assortis de délais pour l'engagement des opérations, avec en cas de non-respect des indemnités à verser par la SPL.

Un échange s'ensuit sur l'offre développée par la SPL, jugée pertinente car la SPL est spécialisée et dispose de compétences en interne ; elle permet d'associer les entreprises et les concepteurs, les mainteneurs et elle met en place l'engagement de performances énergétique ; même si celui-ci ne constitue pas une obligation, comme à Saint-Priest.

Sur ce sujet, Monsieur CANADAS précise que cette exigence n'a pas été retenue car elle a semblé très difficile à quantifier, du fait de la complexité de l'immeuble concerné ; Monsieur TRUCHY signale qu'il existe en outre un engagement de performance sur la production de chauffage, et qu'il était donc peu pertinent de souscrire un nouveau contrat, sur le bâti cette fois, avec engagement de performance.

Ensuite M. TRUCHY présente le budget prévisionnel pour 2015.

En matière de recettes, il est resté prudent, en n'intégrant que les contrats signés, certains ou quasi certains, comme ceux d'Annecy. La prévision de 482 000 euros de recettes constitue donc probablement un minimum.

Les dépenses de structure sont bien maîtrisées après une première année complète d'exercice en 2014.

Pour 2014, comme en 2013, la subvention du FEEE qui ne sera définitivement acquise qu'en 2016 n'est pas comptabilisée parmi les profits (même si d'un point de vue économique, la subvention a bien vocation à absorber les pertes liées aux premiers exercices) ; on enregistrera donc une perte opérationnelle de 453 000 euros. Pour 2015, la perte opérationnelle devrait être de l'ordre de 160 000 euros, étant précisé que plus la société aura d'opérations, plus elle pourra couvrir ses frais fixes.

Monsieur FLAMMARION entrant en séance, Monsieur TRUCHY l'interroge sur les intentions de la Ville de Saint-Fons ; Monsieur FLAMMARION répond que l'équipe municipale en est au stade des arbitrages budgétaires et qu'elle prendra sa décision d'ici dans les prochains mois, en fonction de ces arbitrages.

Ce point étant une simple information, aucune consigne de vote n'a lieu d'être.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Questions diverses.

Aucune question n'est proposée par les membres de l'assemblée spéciale.

Point n° 5 de l'ordre du jour : pouvoirs en vue des formalités.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée donnent mandat à Madame MAISTRE de voter en faveur de l'attribution de tous les pouvoirs au porteur du procès-verbal du conseil d'administration afin d'effectuer les formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.



La Présidente



Un membre